Assemblée Générale Extraordinaire Zeste de Savoir 25/11/2023

Le 25 novembre 2023 à 14h, les membres de l'association Zeste de Savoir se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire (AGE) en visioconférence via Jitsi.

Étaient présent·e·s:

- Willy KONGUEM (firm1)
- Nathanaël Langlois (Etoile Filante)
- Amaury Carrade (Amaury)
- Antoine Claisse (Rockaround)
- Philippe SWARTVAGHER (philippemilink)
- Jérôme Tanghe (Deuchnord)
- Étienne Guesnet (Gabbro)
- David Roux (Fumble)
- Antoine Rozo (entwanne)
- Justin Missaghieh--Poncet (qwerty)
- Arnaud Dusch (Aabu)
- Alban Traineau (Situphen)
- Florent Chapelle (germinolegrand), arrivé à 14h10

La séance débute à 14h04. Amaury Carrade préside la séance, Antoine Rozo est secrétaire de séance.

L'ordre du jour est rappelé aux participant·e·s.

- 1. Présentation des dispositions statutaires envisagées.
- 2. Discussion et vote des modifications.
- 3. Questions diverses.

1. Présentation des dispositions statutaires envisagées

Antoine Rozo présente les raisons de la tenue de cette assemblée générale.

Les statuts ont été retoqués suite à la déclaration en préfecture du procès verbal de la dernière assemblée générale ordinaire en raison du changement de domiciliation (de l'Eure-et-Loir vers les Hauts-de-Seine) qui n'y apparaît pas.

Nos statuts ne sont pas assez précis sur la domiciliation (ils devraient au moins indiquer le département) et le changement de siège (même s'il s'agit du domicile du président) devrait être systématiquement voté en assemblée générale.

Nous ne souhaitons pas pour autant faire figurer l'adresse postale complète dans les statuts puisqu'il s'agit actuellement de l'adresse d'Amaury. L'adresse complète est toutefois transmise à la préfecture lors de la déclaration.

La proposition de modification suivante des statuts est présentée à l'assemblée :

Remplacer dans l'article 3 des statuts:

« Le siège social est fixé au domicile du président de l'association ou dans un autre local mis à disposition par la collectivité publique de la commune de résidence du président (ex : maison des associations). Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. »

par

« Le siège social est fixé à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), son adresse précise est communiquée à la préfecture du département. »

2. Discussion et vote des modifications

Il est précisé qu'il faudra donc mettre à jour les statuts à chaque changement de président e, qui est habituellement nommé e lors de la réunion du conseil d'administration qui suit l'AGO. Il faudra donc que l'AGO continue après cette réunion CA afin de voter le changement d'adresse si besoin.

Jérome demande si une AGE sera nécessaire à chaque fois. Antoine R répond que non, la modification de la domicilation dans les statuts peut aussi se voter en AGO.

Willy demande si l'on ne risque pas de rencontrer de nouveaux problèmes en n'indiquant que la ville de domiciliation. Antoine R précise que seul le département est demandé, afin de savoir qui est compétent pour traiter nos dossiers.

Philippe demande s'il l'on ne pourrait pas avoir une formulation plus souple dans les statuts pour nous permettre de changer d'adresse sans assemblée générale, sur seule décision du conseil d'administration. Amaury lui répond que non, nos statuts doivent indiquer clairement quelle est la préfecture compétente. On aimerait à terme pouvoir être hébergés dans une maison des associations afin d'éviter de devoir mettre à jour la domicilation (et donc les statuts) à chaque renouvellement de la présidence.

La proposition est soumise au vote à 14h20 :

- 12 membres pour
- 1 abstention

La modification des statuts est acceptée.

3. Questions diverses

Florent voulait savoir si tout était ok du côté du CA, suite aux discussions de la dernière AGO, ou s'il y a besoin de bras pour aider.

Amaury indique qu'il n'y a pas eu énormément de changement dans les gens impliqués ni dans les projets (période creuse). Il y a actuellement des discussions quant à la participation de l'association au salon maths, celle-ci étant devenue payante.

Il informe aussi de la décision de Jean de quitter le conseil d'administration (au mois d'octobre dernier).

Willy précise que la demande pour la reconnaissance d'intérêt générale est en pause en attendant la régularisation suite au dépôt du PV de l'AG en préfecture, et donc l'issue de cette AGE. Antoine Claisse et Amaury ajoutent que la réécriture de la page association sur le site a avancé.

La séance se termine à 14h27.